

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répondra aujourd'hui aux questions suivantes: 167, 349, 792, 1279 et 1307.

[Texte]

LE NIVEAU MOYEN DE TRAITEMENT DES EMPLOYÉS

Question n° 167—**M. Friesen:**

1. Quel est le niveau moyen de traitement de tous les employés de la Fonction publique?

2. Quel est le niveau moyen de traitement des employés de chacune des sociétés de la Couronne?

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): 1. Le niveau moyen de traitement de tous les employés de la Fonction publique sous l'Annexe 1, Partie 1 de la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, en date du 31 décembre 1977, était de \$14,774.

2. Administration de pilotage de l'Atlantique, \$23,022; Administration de pilotage des Laurentides, \$18,491; Administration de pilotage des grands lacs, \$30,852; Administration de pilotage du Pacifique, \$18,561; Administration de la voie maritime du Saint-Laurent, \$15,650; Air Canada, \$17,700; Arsenaux canadiens Limitée, \$15,968; Banque fédérale de développement, \$14,262; Chemins de fer nationaux du Canada, \$15,606; Commission canadienne du blé, \$13,094; Commission de contrôle de l'énergie atomique, \$19,506; Commission de la Capitale nationale, \$15,061; Commission d'énergie du Nord canadien, \$15,510; Commission des champs de bataille nationaux—Personnel administratif, 14,151; Hommes de métier, \$5.98/heure; Conseil économique du Canada, \$19,113; Conseil national de recherches du Canada, \$20,136; Conseil des recherches médicales, \$18,200; Conseil des sciences du Canada, \$22,000; Conseil des ports nationaux, \$12,237; Construction de défense (1951) Limitée, \$17,280; Corporation de disposition des biens de la Couronne \$14,061; Eldorado Nucléaire Limitée et Eldorado Aviation Ltée, \$17,275; Énergie atomique du Canada Limitée, \$17,892; Loto-Canada, \$16,610; Monnaie royale du Canada, \$14,000; Office canadien du poisson salé, \$16,397; Office de commercialisation de poisson d'eau douce, \$13,950; Petro-Canada, \$19,000; Seaway International Bridge Corporation Limitée, \$15,845; Société d'assurance-dépôts du Canada, \$14,000; Société centrale d'hypothèques et de logement, 15,656; Société du crédit agricole, \$17,572; Société de développement du Cap-Breton, \$15,560; Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne, \$14,955; Société pour l'expansion des exportations. Par tradition et par principe de commerce, le Parlement ne force pas les sociétés d'État à apporter réponse à des questions précises sur leur administration et leurs opérations; dans le cas de la Société pour l'expansion des exportations, la Loi sur l'expansion des exportations confie la responsabilité de telles décisions au conseil d'administration de ladite société. Société Radio-Canada, \$17,011; Société des Transports du Nord Limitée, \$16,400; Téléglobe Canada, \$16,125.

LA RÉTRIBUTION DES TÉMOINS PAR LA GRC

Question n° 349—**M. Caouette (Témiscamingue):**

1. Entre 1967 et 1977, la GRC. a-t-elle parfois rétribué les personnes qui ont accepté de témoigner à des procès et, dans l'affirmative, combien?

2. Quelle somme globale la GRC. a-t-elle consacré à ces rétributions?

3. Ces versements ont-ils été faits avec la connaissance et le consentement de chacun des ministres de la Justice qui se sont succédés pendant cette période?

Questions au Feuilleton

4. Les juges chargés de l'instruction de ces procès savaient-ils que les témoins recevaient une rétribution pour leur témoignage?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): 1. A proprement parler, la GRC ne «rétribue pas les personnes qui ont accepté de témoigner à des procès». On accorde aux témoins des rétributions conformément aux dispositions de la loi, et c'est ordinairement les greffiers du tribunal qui s'en occupent. Parfois, cependant, la GRC verse ces sommes que l'on récupère ensuite du palier gouvernemental approprié. Dans des cas exceptionnels où l'on a estimé que les intérêts du témoin l'exigeait, la GRC a payé les coûts de déménagement et de subsistance du témoin, afin de protéger sa famille et/ou lui contre des représailles. Naturellement, la Gendarmerie récompense les informateurs pour les services rendus au cours d'enquêtes qui aboutissent assez souvent à des inculpations. Il arrive parfois que l'on demande à des informateurs de témoigner en justice.

2, 3 et 4. Sans objet.

GRC—LE RELOGEMENT DES TÉMOINS

Question n° 792—**M. Caouette (Témiscamingue):**

1. La Gendarmerie royale du Canada s'occupe-t-elle de reloger les témoins qu'elle cite à comparaître et leur promet-elle habituellement d'effectuer le versement initial pour l'achat de leur maison et, dans l'affirmative, jusqu'à concurrence de quel montant?

2. a) Est-il fréquent ou de pratique courante de donner de l'argent aux témoins pour leur relogement, b) la sécurité des témoins est-elle assurée et, (i) dans l'affirmative, de quelle manière (ii) dans la négative, l'allocation de relogement représente-t-elle un paiement de services rendus?

L'hon. J.-J. Blais (solliciteur général): 1. Oui, à l'occasion et selon les besoins. a) Non. b) Sans objet.

2. a) Non. b) Oui, si on le juge nécessaire. (i) Les mesures prises pour assurer la sécurité perdraient de leur efficacité si elles étaient rendues publiques. (ii) Sans objet.

LES TRAVAUX PUBLICS

Question n° 1279—**M. Cossitt:**

1. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement a-t-il dépensé dans la province de Québec pour la construction d'immeubles, de structures de toutes sortes, de voies publiques et autres, et quel est le montant total pour ces cinq années?

2. Quel montant affectera-t-on ou prévoit-on affecter à ces travaux au cours des années financières a) 1978-1979, b) 1979-1980?

3. Au cours de chacune des cinq dernières années, combien le gouvernement a-t-il consacré à des accords d'achat-location d'immeubles, de structures et autres, dans la province de Québec et quel est le montant total pour ces cinq années?

4. Quel montant affectera-t-on ou prévoit-on affecter à ces accords pour les années financières a) 1978-1979, b) 1979-1980?

L'hon. Judd Buchanan (ministre des Travaux publics et ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): 1. 1973-1974—\$36,405,000—1974-1975, 55,913,000; 1975-1976—97,695,000; 1976-1977—117,682,000; 1977-1978—173,241,000 (montant prévu); Total: \$480,936,000 (montant prévu).

2. a) 1978-1979: le ministère prévoit affecter 190 millions de dollars pour construire des immeubles fédéraux, des structures, des voies publiques et des ponts. Ce montant comprend tous les frais de construction et d'acquisition, y compris les honoraires d'experts-conseils et les achats de terrains. b) 1979-1980: les montants afférents ne sont pas encore connus.